

*Commentaire critique de l'article de C.Hamelin [Le RIC en dehors des rets de l'oligarchie](#) en  
réponse à notre article [Dans les rets du RIC](#).*

Pour Christophe [Hamelin](#) le RIC signerait un changement qualitatif par rapport aux luttes sociales parce qu'il ne serait pas une revendication sur des droits comme dans les revendications syndicales, mais une revendication politique parce qu'à la base d'une prise de décision. Arrêtons-nous sur ce point.

D'un côté, il semble abusif de dire que les luttes sociales sont des luttes pour des droits ou alors c'est les réduire à des luttes syndicales. Les grèves sous le Front populaire et le mouvement de Mai 68 étaient-ils des luttes pour des droits ? Et la période du Mai rampant italien qui court de 1969 à 1973 était-elle réductible à une lutte pour des droits ? Non bien évidemment et le mouvement des Gilets jaunes ne peut-être lui-même pensé comme un mouvement pour des droits ou alors il faudrait entendre cela au sens large et moral d'une lutte pour un droit à la dignité.

Et de l'autre, il est difficile de savoir ce qu'est le RIC. Est-ce seulement une revendication ou un moyen de faire aboutir des revendications ? Si c'est un moyen alors on peut dire qu'il est utilisable dans le cadre d'une lutte pour les droits comme on peut s'en apercevoir en lisant les revendications d'origine des GJ (« droit au travail dignement rémunéré », « droit au logement décent ») où on retrouve des thématiques et problématiques proches de celles de la première constitution de 1946 qui incluait le droit au travail par exemple, mais qui ne verra jamais le jour). Il n'a aucune sorte de supériorité par rapport à d'autres expressions du rapport de force comme les manifestations ou grèves contrairement à ce que dit Chouard qui pense que le RIC rendrait caduques ces formes parce qu'il ne conçoit rien en termes de mouvement ou de lutte, mais tout en tant que forme immédiate d'expression populaire. Ce qui, soit dit en passant, recueillerait facilement l'assentiment des patrons et de l'administration centrale. La position d'[Hamelin](#) sur ce point n'est pas claire.

D'un côté [Hamelin](#) dit que les manifestations ne seraient pas rendues caduques par l'existence du RIC, en cela il s'éloigne de Chouard ; mais de l'autre il considère que la manifestation se situe dans le contexte de la démocratie républicaine ce qui est une vision bien trop réductrice et quasiment syndicale de la manifestation. Une telle qualification non seulement est fautive historiquement si on remonte au temps des émeutes et des insurrections du tournant du XIX et XXème siècle, mais elle s'avère déplacée aujourd'hui. En effet, la manifestation typique des Gilets jaunes retrouve des allures spontanées, sauvages (pas de déclaration de trajet), voire émeutières à tel point que le pouvoir et « l'oligarchie » pour parler dans les termes d'[Hamelin](#), en ont grandement peur et visent à la contenir par tous les moyens possibles (lois anticasseurs, fouille et confiscation de tout ce qui permet de

se protéger, interdiction de manifester). Dans cette forme primitive de lutte que lui a redonnée le mouvement des Gilets jaunes, la manifestation n'est justement pas « incluse dans le Léviathan » comme l'affirme Hamelin parce que de fait, de par son existence effective, elle est remise en cause de l'ordre étatique et de son monopole de la violence légitime. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui fait que la fameuse « convergence » que tout le monde souhaite ou craint, c'est selon, ne se produit pas. Le mouvement des GJ, sans être révolutionnaire — même si sa référence principale est la révolution française — rompt avec la démocratie républicaine dont parle Hamelin et par là-même il rompt avec tout ce qui est acceptable de ce point de vue (la manifestation déclarée, encadrée et responsable). En conséquence, les politiques le traitent de « factieux » et les médias grand public qui un temps l'ont accueilli relativement favorablement, le dénoncent aujourd'hui comme anti-démocratique parce qu'il ne respecte pas les élus « qu'il va aller chercher », qu'il est contre la liberté de la presse parce qu'il ne supporte pas que celle-ci surinterprète sa parole et mente, etc.

Pour Hamelin « L'État n'est pas l'ennemi car il n'est que le bras armé du privé ». Du point de vue de l'analyse théorique nous sommes en désaccord avec ce point et d'ailleurs, au détour d'une phrase il nous dit que la société est aujourd'hui complètement étatisée. Mais cette position nous paraît aussi peu adaptée à la situation du mouvement des Gilets jaunes qui, justement, voit L'État comme ennemi soit parce que le personnel politique est corrompu soit parce qu'il serait au service de la finance et des multinationales du CAC 40, autant de puissances inatteignables pour le mouvement des Gilets jaunes qui se rabat donc sur l'ennemi de proximité. C'est seulement l'UPR et la revendication du Frexit qui par son souverainisme néo-gaulliste considère que l'État n'est pas l'ennemi et qu'il faut simplement lui redonner de la souveraineté. Mais pour la grande masse des Gilets jaunes, c'est L'État qui est l'ennemi de proximité à travers ses forces de l'ordre et ses politiciens et non pas le patron qui donne du travail parce qu'il est conçu sous la forme de l'artisanat ou de la PME. Ce rapport favorable aux « petits » contre les « gros » se retrouve dans la différence de traitement que les GJ infligent aux élus nationaux et à l'État d'un côté ; aux élus locaux de l'autre.

Le RIC peut être considéré comme le niveau de fixation du mouvement au niveau institutionnel et une façon qu'il a de se réintroduire dans le cadre démocratique tout en intégrant une critique partielle du système représentatif (limiter les prérogatives des élus plus que le principe de la représentation lui-même puisque la question du vote traditionnel n'est posée qu'à travers la prise en compte du bulletin blanc). Le RIC, ce n'est quand même pas la Commune ! Et c'est peut être pour cela que les Gilets jaunes sont obligés de désavouer toutes les tentatives de certains de leurs leaders qui veulent aller aux élections

européennes. Les plus « politiques » d'entre eux voient la contradiction et cherchent à se présenter pour donner vie à l'idée du RIC, alors que le mouvement ne veut pas de représentants.

Pour Hamelin, la manifestation et la grève ne seraient plus des formes efficaces parce que la place du secteur privé par rapport au secteur public est devenue plus importante et la grève y est rendue plus difficile par la hausse du chômage. Mais que l'on sache, cela n'empêche pas les salariés de rejoindre les actions des GJ et même d'en être puisqu'on peut penser qu'ils ont acté le peu d'efficacité des dernières grèves y compris celles du secteur public, comme celle récente des cheminots. Pourtant, de ce constat ils n'en tirent pas la nécessité de passer à autre chose (cf. les professeurs des écoles qui préfèrent être Stylos rouges que Gilets jaunes) et le RIC ne les mobilise pas davantage.

Bref, on ne voit pas en quoi le RIC aggraverait les conflits avec l'oligarchie, sauf à ne considérer l'oligarchie qu'au sens d'Aristote qui opposait la démocratie du tirage au sort à l'oligarchie élective, mais cela se passait dans une société où le tirage au sort ne concernait de toute façon qu'une petite élite citoyenne elle-même bien peu démocratique. En fait, Hamelin conçoit l'oligarchie comme une caste politique dirigeante coupée des rapports de production et de ceux qui les contrôlent. Le RIC pourrait alors abolir le salariat comme Bernard Tapie voulait interdire le chômage. Il suffirait de s'en convaincre, puis de convaincre les autres électeurs en levant les raisons du scepticisme (finalement tout serait une question de communication).

Nous avons évoqué jusqu'ici l'hypothèse du RIC comme moyen, mais si c'est une fin, alors c'est que les GJ développent, sans le savoir pour la plupart, une thèse arendtienne en cherchant à ressusciter une sphère de la politique (et parallèlement « la vraie vie ») face à la « fausse vie » du monde de l'économie. Le RIC devient alors « un exemple d'intelligence collective du peuple » même si Hamelin fait remarquer qu'il faudra faire appel aux experts et aux intellectuels ; et qu'il n'est pas un outil mais « un principe politique de l'identification des problèmes à résoudre ». Cela a été effectivement le cas au début du mouvement avec la liste des propositions constitutionnelles et législatives posées comme relevant du RIC. Mais lister ce qui pourrait faire l'objet du travail d'une Constituante ne répond pas à l'urgence sociale qui a été à la racine du mouvement. Nous l'avons déjà dit cela reproduit la division/opposition qu'a connue la révolution française entre révolution politique et révolution sociale ; et l'on sait les conséquences humaines de cette division.

JW, le 2 mai 2019.